

**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VEHICULES A JALHAY Rue
Chenerie**

Le Bourgmestre,

Vu la demande de Madame Véronique MULLENDER, veroniquemullender@hotmail.com en date du 13/01/2025;
Vu la réalisation de travaux importants rue Chenerie à l'immeuble n°9 et le placement d'un échaffaudage devant la façade de cet immeuble durant les travaux ;
Vu l'étroitesse du chemin à cet endroit;
Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;
Vu la loi relative à la Police de la circulation routière ;
Vu les articles 119 et 134, 135 de la nouvelle loi communale;
Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière;
Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière;
Vu l'Arrêté Ministériel du 07/05/99 relatif à la signalisation des travaux et obstacles sur la voie publique ;

ARRETE

- Art. 1 :** Du 15/01/2025 à 07h00 au 17/01/2025 à 18h00, la circulation des véhicules sera interdite rue Chenerie devant l'immeuble n° 9. Une pré-signalisation sera mise en place rue Chenerie à hauteur du chemin des Monts et au carrefour avec la RN 629 (signaux C3 + excepté circulation locale+ F45c).
- Art. 2 :** Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de la circulation routière seront matérialisées par des barrières et une signalisation conforme à l' A.M. du 07/05/99 (barrière, signaux C3 + excepté circulation locale). Cette signalisation sera déposée sur place par le service des travaux **et mise en place et retirée par le demandeur sous son entière responsabilité.**
- Art. 3 :** Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.
- Art. 4 :** Le présent arrêté sera transmis à :
- o A Monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
 - o A Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'Intervention de la Zone des Fagnes,
 - o A notre police locale,
 - o Au Cdt de la zone de secours n° 4 (112),
 - o A notre service des Travaux, + Ouvriers.voiries@jalhay.be
 - o Au demandeur.

Jalhay, le 13/01/2025
Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

